



Opre Roma !
Demain le monde...
nos concitoyens Rroms.

© David Del Bonte



Avec le soutien de et du



Opre Roma!

Qui sont les Rroms ?

Une minorité discriminée tout au long de l'Histoire.



drapeau rrom



© David Dalgaard

Romano, Romanichels !



Partis d'Inde au XI^{ème} siècle, des groupes de Rroms arrivent progressivement aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles dans les différents pays d'Europe. A cause des guerres et des recompositions des royaumes, ils se déplacent d'un territoire à un autre adoptant au fur et à mesure les religions et traditions des pays d'accueil tout en conservant entre eux la pratique de leur langue, le romani.

Très vite, ils font l'objet de suspicion et de rejet et même sont réduits en esclavage en Roumanie. Ils ne sont affranchis qu'au milieu du XVIII^{ème} siècle. Partout sous contrôle, ils se voient imposer par les pouvoirs en place toujours plus d'obligations et de soumission.

Le sommet de l'horreur est atteint par les nazis qui, déclarant ce peuple « inférieur et nuisible », décident en 1940 son extermination sur tous les territoires annexés par le Reich ou ses alliés : 500 000 hommes, femmes et enfants sont assassinés dans les camps de la mort.

Dans les années 1950, les Rroms sont soumis à une sédentarisation forcée particulièrement dans les régimes communistes.

La chute du mur de Berlin en 1989 a libéré l'expression de sentiments anti-Rroms profonds.

Aujourd'hui, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe soutiennent fortement des mesures pour « la reconnaissance des minorités rroms » et pour lutter contre le racisme et les discriminations.

Cependant, la vision sur les Rroms reste dans la plupart des pays très négative : parce qu'ils sont rroms, ils sont forcément délinquants, fainéants, sales, incapables de s'intégrer, d'élever leurs enfants, ils font des dépenses excessives... Cette image stéréotypée est parfois moins négative : on leur reconnaît souvent un don musical et artistique.

CARTE DES MIGRATIONS RROMS



© LES TSI GAMES - dossiers de Documentation - CNDP - 1987



Demain le monde... nos concitoyens Rroms



Opere Roma!

Des citoyens européens



drapeau de l'Union Européenne



Il est très difficile de chiffrer avec précision la population rom. D'une part, beaucoup de pays n'ont pas de statistiques qui détaillent les origines ethniques de leurs habitants. D'autre part, beaucoup de Roms cachent leur appartenance au moment des recensements en raison du racisme.

Le nombre de Roms dans la grande Europe est estimé à plus de 10 millions. Au sein de l'Union européenne, les experts estiment que vivent actuellement entre 4 et 6 millions de Roms et qu'ils seront entre 7 et 9 millions après l'élargissement à la Roumanie et la Bulgarie. Entre 75 et 78 % des Roms résideraient en Europe centrale et orientale et entre 22 et 25 % vivraient en Europe occidentale.

En France, entre 280 000 et 320 000 personnes sont recensées administrativement comme « gens du voyage » du fait de leur mode de vie itinérant. Parmi eux, une majorité est considérée comme d'origine rom, mais beaucoup de ceux qu'on appelle ici gitans, manouches ou tziganes ne sont pas comptabilisés bien que présents de longue date.

Les Roms parlent le plus souvent à la fois la langue majoritaire du pays où ils vivent et le romani, langue d'origine indo-européenne. Elle est, de fait, une des principales langues minoritaires parlées en Europe. Il en existe de nombreuses versions issues des adaptations et emprunts faits aux langues des pays où les Roms se sont implantés.

Dans tous les pays, que le statut de minorité nationale leur soit accordé ou non, les Roms continuent d'être considérés, malgré leur présence très ancienne, comme des « étrangers de l'intérieur ».

Des initiatives européennes récentes ont été prises en faveur de l'intégration des Roms.



Roumanie, 2003



France, 2002

© David Delapierre



Demain le monde... nos concitoyens Roms



Opre Roma!

Des migrants européens

” Mon passeport est le seul moyen de gagner ma vie et celle de ma famille. Ne pas l’avoir, c’est comme être en prison. “

Propos d’un Rrom migrant.



© David D. Bellamy

Tous des nomades !



A la chute du mur de Berlin, des mouvements nationalistes ont émergé, exacerbant le racisme présent depuis des siècles envers les Rroms. Des pogroms ont eu lieu, des villages ont été brûlés notamment en Roumanie. Un premier mouvement de migration a conduit les Rroms d’abord en Allemagne, puis en France.

Un deuxième a eu lieu dans les années 1994/95 suite à la libéralisation économique qui a profondément modifié le marché du travail. Particulièrement touchés, les Rroms n’arrivaient plus à trouver les ressources suffisantes pour faire vivre leur famille ou se faire soigner.

Au début des années 1990, les Rroms effectuaient systématiquement des demandes d’asile qui leur étaient presque toujours refusées. Ils restaient en situation irrégulière avec la menace permanente d’être arrêtés et renvoyés dans leur pays d’origine. Aujourd’hui, la Roumanie est considérée par la France et l’Union européenne comme un pays d’origine « sûr », ce qui exclut de fait le droit d’asile à ses ressortissants. Les Rroms en provenance des pays de l’ex-Yougoslavie, en particulier du Kosovo, arrivent encore parfois à obtenir l’asile politique.

Depuis janvier 2001, en vue de l’intégration de la Roumanie et de la Bulgarie à l’Union européenne, les visas d’entrée ont été supprimés pour les ressortissants de ces deux pays qui peuvent circuler librement sur simple présentation d’un passeport valide pour des durées limitées à trois mois. Ainsi s’est développée une stratégie d’allers et retours qui leur permet de rester en situation régulière.

L’élargissement de l’Union européenne à des pays à forte présence rrom, tels que la Hongrie, la Slovaquie, la République tchèque, n’a pas été suivi d’une vague migratoire. L’Espagne et l’Italie sont, avec la France, les pays de l’Union européenne où les Rroms essayent de s’installer. Au total, les Rroms migrants sont cependant très peu nombreux, au plus quelques milliers selon les associations.



Demain le monde...
nos concitoyens Rroms



Opre Roma!

Roumanie : 10 % de Rroms



drapeau de la Roumanie

Superficie : 237 500 km²

Population : 24 millions d'habitants

Capitale : Bucarest

Régime politique : République parlementaire

Langue : Roumain

Indice de Développement Humain :

64^{ème} rang sur 177 pays (en 2005)

PIB par habitant :

US \$ 7 277(2003) / France : \$27 000

Mortalité infantile (2000-2005) :

18 pour 1 000 / France : 4 pour 1 000

Espérance de vie : 71,3 ans

France 79,51 ans

Sources : Etat du monde 2005 La Découverte Éditions
Rapport Mondial sur le développement humain 2005
Programme des Nations Unies pour le Développement.



A la chute du dictateur Ceausescu en 1989, mettant fin à 40 ans de régime communiste, la Roumanie est devenue une démocratie parlementaire. Ce pays connaît des difficultés économiques liées au passage très difficile à l'économie de marché. En dépit d'un taux de chômage officiel inférieur à 7% (2003), celui-ci varie fortement et les fruits de la croissance ne bénéficient qu'à une partie réduite de la population. Le taux de chômage non déclaré est important.

Selon son Indice de Développement Humain (I.D.H.), la Roumanie est classée dans les pays à développement « moyen ». Certains Objectifs du Millénaire (dans l'optique de la réduction de la pauvreté mondiale) ne sont pas atteints. Ainsi, seul 1 habitant sur 2 accède à une eau de « qualité ». Cela explique une émigration importante : 1,5 à 2 millions de Roumains (parmi lesquels quelques milliers de Rroms) ont choisi d'émigrer. On estime à environ 5,6 milliards d'euros par an l'argent rapatrié par ces migrants, soit 28 % du PIB.

L'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne est prévue pour 2007. Mais, selon le rapport du Parlement européen en 2004, de nombreux efforts doivent être faits en matière de justice, de démocratisation et de gestion de l'administration publique.

Dans cette société multiculturelle de 24 millions d'habitants, la minorité la plus importante est celle des Rroms qui représente d'après les experts environ 2,5 millions de personnes, soit 10% de la population. Les statistiques officielles sont très inférieures. Lors des recensements notamment, beaucoup de Rroms ne se déclarent pas en tant que tels. Ensuite, vient la minorité hongroise qui représente près de 8% de la population.

« Un bébé qui naît rrom a un mauvais avenir, s'il est roumain, cela dépend s'il a de l'argent. »
Propos d'un Rrom migrant.



© David Delaporte



Demain le monde...
nos concitoyens Rroms



Opre Roma!

France : quelques milliers de Roms migrants



drapeau de la France

” Je suis venu en France pour ma liberté, ma sécurité et celle de mes enfants. “

Propos d'un Rrom migrant.



Tous des clandestins !



Sur près de 3 millions de Roms en Roumanie et en Bulgarie, seuls quelques milliers ont choisi l'exil, restant attachés à leur pays de naissance et de vie. Ce sont d'abord les plus audacieux, les plus mobiles et ceux qui en ont les moyens qui décident de partir.

Les Roms migrants présents sur le territoire français sont très majoritairement roumains. Les autres Roms sont originaires de Bulgarie ou des pays de l'ex-Yougoslavie.

Selon les associations, ils représentent entre 5 000 et 6 000 personnes.

Le choix du pays d'arrivée dépend fortement de l'image donnée par les pouvoirs publics en matière d'immigration. La politique très restrictive de la France depuis quelques années comme l'attitude policière envers les Roms présents est conçue et appliquée pour les dissuader... Mais certains continuent à venir malgré tout, espérant des jours meilleurs. Les plus anciens, qui sont parfois là depuis longtemps, préfèrent rester.

A côté des rares bénéficiaires du droit d'asile, obtenu au début des années 90, quelques uns ont obtenu un titre de séjour pour raison de santé ou encore plus rarement par le regroupement familial.

Nombreux sont ceux qui, pourtant déjà présents en France depuis des années, ont choisi, depuis la suppression des visas en 2001, de se mettre en règle avec le droit au séjour. Ils font alors des visites successives de moins de trois mois avec un passeport en cours de validité, en espérant toujours obtenir un titre plus permanent. Toutefois, ils n'ont ni le droit de travailler, ni accès à l'assurance maladie ou aux aides sociales, ce qui les maintient dans une grande précarité.

Désormais, l'Etat leur reproche une insuffisance de ressources. Cette disposition prévue dans les accords de Schengen oblige tout visiteur à justifier d'une somme suffisante pour ses frais de séjour et de retour.

Les autres sont en situation irrégulière : déboutés du droit d'asile, ayant dépassé les délais autorisés de séjour ou entrés clandestinement sans passeport ni visa.



© David Delaporte



Demain le monde... nos concitoyens Roms

